

GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**Député bruxellois****Interpellation de Monsieur Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, Député, adressée à M. Bernard CLERFAYT, Ministre en charge de la Formation Professionnelle****Objet : la Cité des Langues**

Monsieur le Ministre,

Dans une ville bilingue et multiculturelle comme l'est Bruxelles, la maîtrise des langues, en particulier du néerlandais, est un immense atout pour trouver un emploi. Depuis plusieurs années, l'amélioration des compétences linguistiques des demandeurs d'emploi au sein de notre Région constitue un enjeu central pour l'insertion socioprofessionnelle en son sein.

Ainsi, la création d'une Cité des Langues au niveau de Bruxelles Formation a été envisagée comme une réponse à cette problématique, avec des engagements financiers, notamment l'octroi d'un budget complémentaire d'1 million d'euros en 2022 pour la mise en place d'une telle structure. Cependant, force est de constater que malgré ces annonces et les attentes fortes, le projet de la Cité des Langues n'a pas été concrétisé sous la forme physique attendue et reste pour le moment exclusivement disponible sous une forme virtuelle.

Il est vrai que la Cité des Langues, bien que présente virtuellement, permet de tester les connaissances linguistiques des chercheurs d'emploi et d'orienter ces derniers vers des formations adaptées. Toutefois, on peut se poser des questions sur les réponses aux besoins de la population bruxelloise, notamment en termes d'accessibilité et d'efficacité, d'un tel dispositif.

De plus, la maîtrise des langues, en particulier du néerlandais, demeure un obstacle majeur pour de nombreux demandeurs d'emploi dans la capitale. Ces compétences sont non seulement un facteur clé dans la recherche d'emploi, mais elles représentent aussi un véritable moteur pour une meilleure intégration professionnelle et sociale. Selon un récent baromètre linguistique, seul un Bruxellois sur quatre maîtrise le néerlandais¹. C'est totalement insuffisant.

Le Gouvernement, conscient de cette réalité, a mis en place diverses initiatives pour pallier cette difficulté, telles que l'instauration du bilan de compétences linguistiques dans le cadre du parcours d'insertion professionnelle comme l'idée d'un bilan systématique des compétences numériques et linguistiques des chercheurs d'emploi, mis en place par Actiris au niveau de la Région.

¹ <https://www.lesoir.be/587759/article/2024-05-15/barometre-linguistique-seul-un-bruxellois-sur-quatre-maitrise-le-neerlandais>

Dès lors, Monsieur le Ministre, pouvez-vous, je vous prie, nous fournir un premier bilan de cette Cité des Langues virtuelle ?

Quels sont les retours des usagers et les données recueillies en termes d'accès, d'utilisation, de satisfaction, et surtout d'impact sur l'employabilité des chercheurs d'emploi bruxellois ?

A-t-on constaté une réelle amélioration des compétences linguistiques des utilisateurs ?

Le Collège juge-t-il les résultats obtenus via cette version virtuelle comme satisfaisants, notamment en ce qui concerne l'amélioration concrète des compétences linguistiques des demandeurs d'emploi ?

Des mesures correctives sont-elles à l'étude dans le cas contraire ?

En parallèle, le renforcement de l'offre de formation linguistique reste essentiel pour permettre aux chercheurs d'emploi d'améliorer leurs compétences. Quelles sont les mesures mises en place afin de faciliter l'accès à ces formations, en particulier pour les personnes qui rencontrent des difficultés avec les outils numériques ou qui n'y ont tout simplement pas accès ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Député